

Nombre de places : 3

ADMISSION HORS PARCOURSUP* FICHE D'INSCRIPTION

* Sont concernés les candidats relevant de la **formation professionnelle continue** et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures. Cf Art.12 de l'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

A remplir lisiblement en NOIR et en LETTRES CAPITALES

Madame Monsieur

NOM :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Né(e) le :

Adresse :

.....

.....

Tél (fixe) : Portable :

E-mail :

Photo d'identité
(Format standard)

sollicite mon admission hors Parcoursup au titre de la formation professionnelle continue à l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse.

Fait à : Le :

Signature :

N'oubliez pas de joindre toutes les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier :

- Fiche d'inscription avec photo d'identité récente, de format standard
- Copie de la pièce d'identité recto-verso (carte d'identité ou passeport seulement), en cours de validité
- Le(s) diplôme(s) détenu(s) : Bac, Licence, Master, D.E....
- Les ou l'attestation(s) employeur(s) et/ou les justificatifs de cotisation à un régime de protection sociale
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Justificatif de statut (attestation employeur, attestation Pôle Emploi)
- Un chèque de 80 euros (avec nom, prénom du candidat au dos) en règlement de l'étude du dossier et de l'entretien avec le directeur de l'institut, à l'ordre de : IFLM (frais non remboursables en cas de désistement)

Date limite de l'inscription : **11 mars 2021**, le *cachet de la poste faisant foi*.

- AUCUNE SUITE NE SERA DONNÉE AUX DOSSIERS INCOMPLETS -



Nous vous rappelons qu'il sera **impératif**, le jour de la rentrée, d'être à jour des vaccinations obligatoires pour la formation (diphtérie, tétanos, poliomyélite, hépatite B et de présenter un certificat précisant que vous avez subi un test tuberculinique) et d'être en mesure de fournir un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (voir liste des médecins agréés sur le site de l'Agence Régionale de Santé www.ars.sante.fr)